

La traduction du letton vers le français des appellations de la fonction publique lettonne

Linda Svilpe

Enseignante de F.L.E.

Université de Lettonie, Centre culturel français de Riga, Lettonie

Résumé: *L'article ci-dessous présente une recherche sur les problèmes de la traduction des dénominations de la fonction publique lettonne. Son objectif principal était l'exploration des méthodes et des principes d'une traduction rapide, efficace et précise des appellations des institutions et des fonctions des agents. Le corpus de la recherche était constitué des données recueillies dans les fiches d'inscription aux cours spécialisés de français du Centre culturel français de Riga. Lors de la recherche, les difficultés principales de la traduction des dénominations de la fonction publique ont été analysées à l'aide de nombreux exemples, en proposant par la suite des variantes de traduction qui ont fourni une base de réflexion sur les possibilités et les moyens de la traduction.*

Mots-clés: *terminologie, appellations de la fonction publique lettonne.*

Abstract: *the article deals with the problems of translating titles of the Latvian public services. My objective is to explore methods and principles of a swift, efficient and precise translation for names of institutions and agents' positions. My corpus consisted of data gathered in application forms left at the French Cultural Centre in Riga. During the research, the main difficulties that I encountered were analysed by means of several examples, by suggesting variant versions which provided me with a basis for reflecting on possibilities and means of translating.*

Keywords: *terminology, titles of the Latvian public services.*

Contexte de la recherche

Quand la Lettonie a regagné son indépendance en 1991, les objectifs et les priorités politiques du pays ont changé et la nécessité de communiquer avec les pays de l'Europe Occidentale a augmenté. Dans cette situation, le rôle des langues étrangères s'est accru très vite. La langue anglaise était la langue internationale du commerce, de transport, des sciences informatiques, etc., cependant le français apparaissait déjà comme une langue de grande importance. La motivation pour l'apprentissage de la langue n'était plus l'aspect culturel ou l'intérêt touristique pour la France, mais le fait que la connaissance du français, permettait de participer à la concurrence sur le marché de travail européen.

La nécessité de connaître des langues étrangères, y compris le français, s'est encore accrue avec l'adhésion de la Lettonie à l'Union européenne en 2004. Comme le français est une des langues de travail des institutions européennes, le besoin d'agents de la fonction publique lettonne connaissant la langue française est devenu pressant. Pour

cette raison, depuis 1998 le Centre culturel français de Riga propose des cours pour les fonctionnaires lettons. Leur objectif est de permettre à la Lettonie de disposer d'un nombre suffisant de cadres de la fonction publique en mesure d'utiliser le français dans les institutions européennes et internationales. Le Plan pluriannuel d'action pour le français, en préparation de l'élargissement de l'Union européenne, signé le 11 janvier 2002 par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, le Gouvernement français, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique a permis à la Lettonie de se rapprocher de la francophonie.¹

C'est dans ce cadre qu'a lieu la formation au français des fonctionnaires des administrations centrales lettonnes. Le public concerné par cette formation comprend les diplomates et les fonctionnaires de niveau supérieur du Ministère des Affaires étrangères, ainsi que les fonctionnaires de niveau supérieur en charge de relations internationales ou d'affaires européennes des ministères et des agences gouvernementales. Travaillant en liaison avec les institutions de l'Union européenne et étant chargés de l'application et de la mise en œuvre de l'acquis communautaire, ils participent aux cours pour être à même d'exercer des fonctions dans les missions ou représentations permanentes à Bruxelles ou au sein des instances européennes qui sont implantées dans des villes entièrement ou partiellement francophones.

Dès les premiers cours, des questions surgissent concernant directement leur travail, leur domaine d'activité, puisqu'il s'agit d'apprendre la langue à l'aide de la méthode communicative, par les mises en situation. La plupart des apprenants désirent connaître la dénomination de leur institution et de leur fonction en français dès le début de leur apprentissage. Même les apprenants qui ont déjà des connaissances en français, ayant participé à des missions de travail dans les pays francophones, ne connaissent pas l'appellation française de leurs services, ni celle de leurs fonctions. En principe, ils sont quelquefois capables de donner une désignation explicative.

Dans ce contexte apparaissent des difficultés liées à la diversité des usages des termes, par exemple, ceux des emplois, fonctions, qualifications et compétences, ainsi que celles liées au manque d'équivalents dans une ou l'autre langue pour dénommer des réalités différentes. Le plus grand problème se pose alors: comment traduire des unités lexicales qui appartiennent à un domaine spécifique et qui souvent ne sont mentionnées ni dans les dictionnaires bilingues, ni même, quelquefois, unilingues? Comment arriver à une traduction pertinente vers une langue étrangère?

Aspect théorique: traduction, terminologie, comparatisme

La première question qui doit être posée avant de traduire est: qu'est-ce que la traduction? Elle est définie souvent comme une transposition d'un texte d'une langue dans une autre langue, lors de laquelle s'opère un passage d'un système linguistique à un autre système.² Pour résumer, traduire c'est transmettre des formes d'expérience, puisque les traducteurs ne recopient pas les textes sources mais les réécrivent comme des textes autonomes. Donc, il est important de voir la traduction non comme une activité mécanique mais plutôt comme une tâche créative et responsable dont on peut également tirer plaisir (Zauberga, 2004 : 8).

Comme il n'existe pratiquement pas de bilingues parfaits, il faut distinguer chez le traducteur la connaissance de la langue maternelle, dans laquelle il traduit, et celle de la langue étrangère, dans laquelle sont écrits les textes qu'il traduit. Cependant, le mot "traduction" ne donne aucune indication sur le sens dans lequel on traduit. Le choix de traduire de la langue étrangère vers la langue maternelle, ou de la langue maternelle vers la langue étrangère a un grand effet sur le résultat de la traduction. Dans sa langue maternelle, un bon traducteur a une parfaite aisance d'expression, par contre, sa connaissance de la langue étrangère est inférieure à celle de sa langue maternelle. Ainsi, même si l'on parvient à une compréhension parfaite en langue étrangère, il est

naturel d'observer que le maniement actif du lexique ou des structures syntaxiques est moins vaste que la connaissance passive (Lederer, 1994 : 149). Suffisante pour tout comprendre, cette connaissance ne l'est cependant pas pour rédiger une traduction, même si l'on arrive à atteindre dans une langue étrangère une grande correction lexicale et grammaticale, puisque, à la différence d'un autochtone, le traducteur manque du naturel et de la pertinence dans la langue d'arrivée.

La plupart des traducteurs travaillent de la langue étrangère vers la langue maternelle. Pourtant, la réalité des échanges internationaux actuellement est telle que, pour beaucoup de "petites" langues, les traductions sont faites par des traducteurs qui travaillent dans une langue acquise, parce que, ayant le choix de traduire "comme on peut" vers une langue étrangère ou de ne rien traduire du tout, c'est la première alternative qui est choisie (Lederer, 1994 : 152).

Dans le contexte de la traduction vers une autre langue que la maternelle, la notion de qualité d'une traduction est remplacée par celle d'"acceptabilité". Par exemple, des facteurs extérieurs au niveau linguistique du traducteur peuvent contribuer à renforcer ou à réduire l'acceptabilité de la traduction en langue étrangère. Dans la pratique, les lecteurs acceptent une traduction, non seulement en raison de la qualité intrinsèque du texte, mais aussi parce qu'ils le comprennent, compte tenu du fait qu'il existe un rapport de complémentarité entre la qualité de l'expression du traducteur et le savoir préexistant du lecteur (Lederer, 1994 : 154). L'acceptabilité d'une traduction en langue étrangère dépend du degré de connaissance de son destinataire, c'est-à-dire qu'une traduction adressée à un lecteur qui connaît bien le sujet est acceptable, malgré des insuffisances au niveau linguistique, lorsqu'elle transmet un sens exact; moins le lecteur connaît le sujet, plus la clarté de la formulation est importante.

La traduction est étroitement liée à la terminologie qui est une étude scientifique des concepts et des termes en usage dans les langues spécialisées.³ La terminologie ne s'exerce pas forcément dans le contexte de la traduction de textes ou de termes. Elle peut viser la création d'un vocabulaire original quand une nouvelle réalité apparaît dans la langue même. Pourtant, le plus souvent, la terminologie constitue une forme spécialisée de traduction ou de soutien à la traduction.

Une des questions les plus importantes à l'égard de la terminologie que se posent les traducteurs est de savoir où trouver un terme dont ils ont besoin dans un contexte concret pour assurer la communication. Les critères qui déterminent qu'un terme est bon sont sa disponibilité et sa facilité d'emploi. L'élaboration de la terminologie est un processus compliqué, car il nécessite une très bonne connaissance et le sentiment de la langue maternelle, ainsi que des connaissances du domaine spécifique (Lejasiasaka, 2001 : 121). En effet, les traducteurs contribuent beaucoup au développement de la terminologie: premièrement, ils consolident la terminologie par leur choix de termes, et deuxièmement, ils remédient aux lacunes terminologiques en créant eux-mêmes de nouveaux termes

Le traducteur terminologue est confronté à une situation où il est censé créer sa propre conceptualisation. Le passage d'une langue à l'autre se transforme ainsi en la création d'un discours parallèle au discours initial, chacun portant sur les spécificités de chaque système linguistique. La tâche est encore plus compliquée par le fait que la langue d'arrivée n'est pas une page blanche, puisque s'y trouvent déjà les terminologies en vigueur dans le domaine. Souvent, les traducteurs doivent préparer la terminologie eux-mêmes, puisque certains termes ne sont pas disponibles dans les dictionnaires ou dans les bases de données.⁴ Autrement dit, le traducteur doit être à même de passer d'un système linguistique à un autre, sans avoir peur des divergences formelles entre l'original et la traduction, puisque il n'existe pas de correspondances directes entre les langues.

Dans le contexte de la présente recherche, il est possible de parler de terminologie comparée.⁵ Il s'agit de la comparaison du système letton de fonction publique avec celui

de France pour vérifier les variantes de traduction en établissant des parallèles entre les deux systèmes. Les concepts juridiques et administratifs ne sont pas les mêmes dans les deux pays, le champ recouvert par l'action publique n'est pas non plus équivalent et l'organisation de chaque État repose sur des principes variés. La spécificité des dénominations de la fonction publique pose de nombreux problèmes de passage d'un système à l'autre non seulement au plan conceptuel mais aussi sur le plan formel. La comparaison des systèmes conceptuels et de leurs désignations dans plusieurs langues peut faire ressortir des lacunes soit au plan de la définition, soit au plan de la désignation. Cela entraîne d'habitude la création de nouveaux termes ou définitions pour remplir les lacunes constatées.

J. Pelage considère que le comparatisme apparaît comme un instrument de la traduction dite "linguistique", axée sur les langues, par opposition à la traduction "interprétative", centrée sur le discours. Selon lui, la notion de comparatisme est étroitement liée à la stylistique comparée.⁶ La stylistique comparée repose sur l'étude du fonctionnement des langues et laisse envisager le passage direct d'une langue à une autre. Elle montre que les différences entre les langues ne se situent pas seulement aux plans de la phonétique, de la sémantique lexicale et de la morphosyntaxe, mais que les membres de deux communautés linguistiques n'extériorisent pas leurs pensées à l'aide du même équipement linguistique (Pelage, 2002 : 74).

En effet, la comparaison des données de la langue est un exercice auquel se livrent tous ceux qui traduisent, même s'ils le font à des moments différents de l'activité traduisante. Le traducteur doit dépasser la signification des signes linguistiques en faisant appel à des connaissances extralinguistiques pour expliquer le sens. Il s'agit donc d'une démarche scientifique appliquée. Comme la traduction est un exercice pratique, on peut parler d'un comparatisme dynamique qui permet une acquisition des connaissances thématiques et signifie une recherche orientée, applicable à l'occasion du processus de traduction. Le traducteur doit procéder aux comparaisons qui garantiront la pertinence de sa recherche d'équivalences et permettront d'éviter les emprunts et les calques inutiles (Pelage, 2002 : 77).

La traduction des appellations de la fonction publique ne peut pas se faire sans connaissances de base dans le domaine. La possibilité et surtout la nécessité de comparer les deux systèmes respectifs, letton et français, sert d'appui pour arriver aux traductions pertinentes, puisqu'elle montre comment une même réalité peut s'exprimer avec des moyens différents dans les deux langues. La confrontation de deux systèmes administratifs doit permettre de dégager des éléments directement transposables ainsi que de repérer des lacunes, et de reconnaître des correspondances préétablies. Donc, le travail sur l'analyse linguistique ne devrait pas être séparé de l'analyse thématique.

La recherche des correspondances aux significations pertinentes de la langue de départ dans le respect des structures de la langue cible rend impossible une traduction qui s'en tiendrait strictement au plan linguistique. Ce genre de traduction peut intéresser le comparatisme, l'élaboration de dictionnaires bilingues et l'enseignement des langues. En effet, on ne traduit pas les mots mais les unités de sens dans un texte dont le sens est construit différemment selon l'actualisation pertinente du mot dans son contexte et selon l'ensemble de l'argumentation dont il fait partie.⁷

La présente recherche est une première approche à la traduction des dénominations de la fonction publique, mais il est évident, qu'on ne peut pas remplacer simplement un terme par un autre pour traduire, car le concept évoqué par l'un peut ne pas correspondre intégralement au concept évoqué par l'autre, d'autant plus qu'il existe en rapport étroit avec d'autres mots. Il faut surtout tenir compte du sens en contexte extra-linguistique des dénominations. On peut dire qu'en comparant, par exemple, les schémas de deux ministères on se donne le moyen de créer des parallèles entre les langues de façon à élaborer des champs terminologiques alternatifs d'équivalences, de correspondances et

éventuellement de créations nouvelles.

Analyse des difficultés de la traduction des appellations de la fonction publique

Chaque semestre, en s'inscrivant aux cours, les candidats remplissent une fiche de pré-inscription en letton. Elle a été créée pour recueillir des informations sur les agents de la fonction publique lettonne qui apprennent le français afin de les mettre à la disposition des institutions européennes, au cas où elles chercheraient un spécialiste d'un ministère ou une institution lettonne maîtrisant le français. Le but initial, malheureusement non-réalisé, était la création d'une base de données des fonctionnaires apprenant et maîtrisant le français dans les trois états baltes. Jusque là ces fiches n'ont servi que pour la gestion des groupes et pour établir des statistiques sur la diversité du corps des apprenants.

Au cours du traitement et de la traduction des fiches des apprenants, plusieurs problèmes surgissent: il n'existe pas d'équivalents pour certaines institutions et fonctions, celles-ci étant spécifiques pour chaque pays (par exemple, "Rīgas Latgales priekšpilsētas tiesa", "pārvaldes vecākais referents", etc.). Certaines fiches ne sont pas dûment remplies ce qui empêche de les comprendre (par exemple, "FPP, meklēšanas sektors", "LITES pārvaldības un atļauju daļa").

Un autre aspect, dont il faudrait tenir compte en complétant plus tard la base de données est l'aspect historique. Comme la structure des institutions d'Etat peut changer, certaines appellations peuvent vieillir et être remplacées par d'autres dénominations. Par exemple, "Īpašu uzdevumu ministra sekretariāts bērnu un ģimenes lietās" (Secrétariat du ministre en charge des affaires de l'enfance et de la famille) a changé son statut en 2004 et est devenu "Bērnu un ģimenes lietu ministrija" (Ministère de l'Enfance et de la Famille). D'autres changements peuvent survenir maintenant quand la Lettonie fait partie de l'Union européenne, pour cette raison la base de données devrait être révisée chaque semestre.

Les institutions et les fonctions des apprenants présentent une variété considérable. La traduction qui semble assez facile au niveau des appellations des institutions, devient compliquée au niveau de la structure plus détaillée, notamment, en distinguant les directions, les services, les départements, les divisions et les bureaux. La connaissance de la structure des institutions en question et une description plus détaillée des fonctions des agents faciliteraient la tâche du traducteur; malheureusement, ces données ne sont pas toujours librement accessibles.

I. Appellations des institutions

La plupart des apprenants venant des ministères ou d'établissements qui se dénomment d'une façon similaire dans des pays différents, on peut trouver assez facilement des équivalents en français. Pourtant, ce n'est pas toujours le cas des institutions qui n'ont pas d'homologues en France. Les difficultés principales étant d'ordre lexical, notamment, le manque de correspondances entre l'une et l'autre langues, plusieurs variantes de traduction semblent possibles pour rendre la traduction explicative et essayer en même temps de la rapprocher des dénominations françaises.

Voici un exemple illustrant les difficultés de traduction des appellations des institutions : comment traduire en français "birojs" et "pārvalde". Le dictionnaire letton-français propose de traduire "birojs" par "bureau" ou "office". L'examen des définitions de ces deux mots démontre que leur sens est assez proche. Cependant, les mots "birojs" et "bureau" s'associent plus facilement dans les deux langues, lettonne et française, grâce à leur ressemblance phonétique. Quant à "pārvalde", le dictionnaire letton-français propose deux variantes, notamment, "administration" et "office". Les recherches ont prouvé que dans les structures des ministères français, les mots "administration" et "office" n'apparaissent presque pas, contrairement au mot "bureau". La recherche ne l'a

pas démontré mais il existe probablement des corrélations entre les dénominations des institutions et leurs unités structurales qui dépendent non seulement de leurs compétences mais aussi de leur taille. En fait, il s'est avéré aussi qu'aux différents ministères les appellations des unités composantes de même niveau ne coïncident que rarement.

Une difficulté plus marquante est celle qui concerne les dénominations dont la traduction en français diffère beaucoup de la variante lettonne ou anglaise, le sens également ne se recouvrant pas complètement. Par exemple, "Valsts kase" (Treasury) et "Valsts kontrole" (General Accounting Office, controller and auditor general) ne peuvent pas être traduits comme "Caisse d'État" et "Contrôle d'État", car ce ne seraient que des traductions littérales qui ne correspondraient pas aux réalités connues des Français, même s'ils peuvent déduire les fonctions de ces institutions. Cependant, pour traduire ces dénominations comme "Ministère des Affaires sociales", "Trésor public" et "Cour des comptes", il faut soit connaître bien la fonction publique française, soit faire des recherches approfondies.

Un autre cas est l'absence d'institutions correspondantes en français ou bien les cas de coïncidences partielles. Par exemple, dans "Rīgas Latgales priekšpilsētas tiesa", comment traduire "priekšpilsēta" en sachant que c'est une division de Riga, mais qui ne correspond pas à un "arrondissement" parisien?

Parfois il existe une hésitation pour la traduction du complément de détermination "Valsts...". Notamment, de savoir s'il s'agit d'une différence considérable, quand le traduire par "... d'État" et quand par "... national(e)". En observant les dénominations des institutions françaises, il s'est avéré que celles-ci optent pour le qualificatif "national" ou quelquefois "français", les deux étant utilisés comme synonymes.

Ces exemples démontrent que le traducteur est confronté à un bon nombre de difficultés qu'il doit examiner scrupuleusement.

II. Dénominations des unités structurales des institutions

Les dénominations des unités structurales des institutions sont étroitement liées aux appellations des agents. Cette partie du corpus constitue la plus grande difficulté, car elle est la plus volumineuse et en même temps la plus incomplète et imprécise. Compte tenu de la "source unique", c'est-à-dire les fiches des apprenants remplies en letton, il est possible que quelques fautes aient été faites en déterminant l'organisation hiérarchique et les compétences des institutions.

De même que pour les appellations des institutions, il arrive que certains organismes changent de dénomination. Pour mentionner juste un exemple, les trois institutions, à savoir l'Inspection nationale de l'environnement (Vides valsts inspekcija), l'Administration de l'environnement marin (Jūras vides pārvalde) et l'Administration de l'environnement régional (Reģionālās vides pārvalde) qui faisaient partie du Service national de l'environnement, ont été réunies en un seul organisme en septembre 2004, reprenant presque toutes leurs fonctions, appelée "Administration de la mer et des eaux intérieures" (Jūras un iekšējo ūdeņu pārvalde). Cela prouve encore une fois qu'il faut non seulement compléter la base de données mais aussi la réviser.

Quelles que soient les charges, les missions et les responsabilités des unités structurales des institutions, elles contiennent des éléments communs dans toutes les dénominations, si l'on peut les appeler ainsi – les espèces d'établissements, c'est-à-dire, "départements", "nodaļa", "pārvalde", etc... D'un côté, leur traduction est compliquée par l'addition des dénominations des fonctions et des activités, d'un autre côté, il n'y a pas de délimitation stricte de leur place dans la hiérarchie institutionnelle, ce qui révèle davantage les divergences entre les systèmes des deux pays.

III. Appellations des fonctions

Avant de procéder à la traduction des fonctions des agents, il convient d'observer deux termes qui, pour une grande partie, sont à l'origine de la présente recherche, notamment, "fonctionnaire" et "agent de la fonction publique". Au début, les cours dispensés aux employés des ministères étaient appelés "Cours de français pour fonctionnaires lettons", d'ailleurs, cette dénomination est toujours utilisée à force d'habitude dans la communication courante par les enseignants et d'autres personnes concernées. Cependant, elle ne reflète pas la composition de l'effectif des apprenants car ils viennent de beaucoup d'institutions diverses et ne sont pas toujours des fonctionnaires proprement dits.⁸

Les définitions démontrent que "agent de la fonction publique" et "fonctionnaire" ne présentent pas des phénomènes identiques et ne peuvent pas être utilisés comme synonymes, même si les deux travaillent dans la fonction publique. Cet exemple démontre, à son tour, que la traduction des dénominations de la fonction publique est très emmêlée et demande beaucoup d'attention, de précision et de re-vérification.

On retrouve ici les mêmes problèmes que pour la traduction des dénominations des unités structurales des institutions, notamment, comment traduire à chaque fois "departaments", "dienests", "nodaļa", "daļa", "pārvalde" car le plus souvent les dénominations des fonctions sont composées de deux éléments dont un désigne la fonction et l'autre l'unité structurale, par exemple, "nodaļas priekšnieks", "departamenta vadītājs", "biroja vadītāja", etc..

Ainsi, pour comprendre et bien traduire la dénomination d'une fonction, quelquefois il faudrait obtenir sa description en letton, et ensuite, s'il n'existe pas d'équivalents en français, traduire cette dénomination de façon explicative. Il est toujours utile de voir également sa définition en français. Comme le dictionnaire letton-français ne présente pas suffisamment de traductions, le recours à la langue anglaise pourrait permet de trouver la traduction la plus précise. Voici quelques exemples :

Vadītājs		
Head Chief (priekšnieks) Leader (organizācijas) Manager Managing director (uzņēmumā) Chief executive	(pēc plāna, programmas) dirigeant (šefs) chef (pārvaldītājs) administrateur (kas vada pēc pilnvaras) gérant	Dirigeant = vadītājs, pārvaldnieks, direktors Chef = vadonis, līderis, priekšnieks Administrateur = administrators, izpilddirektors Gérant = direktors, vadītājs; (ēkas) pārvaldnieks, komandants
Priekšnieks		
Head Superior (armijā, policijā) chief	(vadītājs) chef supérieur	Chef = vadonis, līderis, priekšnieks; menedžeris Supérieur = priekšnieks, komandieris

Palīgs		
Assistant Help	(amatpersona) adjoint aide assistant	Adjoint = palīgs, vietnieks Aide = palīgs Assistant = asistents
Vietnieks		
Deputy (pagaidu aizstājējs) substitute → direktora vietnieks: deputy/assistant director	Remplaçant (amatā) suppléant (palīgs) adjoint → direktora vietnieks: directeur adjoint	Remplaçant = aizstājējs Suppléant = aizstājējs, uz laiku pilnvarotais Adjoint = palīgs, vietnieks

Les deux tableaux ci-dessus contiennent les paires de termes qui semblent très proches d'après leur sens, mais qu'on peut et doit traduire différemment. La traduction du letton vers l'anglais du terme recherché se trouve dans la première colonne, la traduction vers le français proposée par le dictionnaire letton-français dans la deuxième colonne et finalement, la traduction du français vers le letton pour vérifier les correspondances dans la troisième.⁹ Même s'il n'apparaît pas parmi les variantes proposés, le terme "directeur" peut quelquefois remplacer "chef" et "administrateur" car il se révèle le plus souvent dans les structures des institutions.

Quant aux adjectifs qualificatifs "galvenais" et "vecākais" dans d'autres dénominations des fonctions, les deux sont traduits dans le dictionnaire letton-français comme "général" (vecākais inspektors – inspecteur général, galvenā pārvalde – direction (administration) générale), "principal" et "en chef" (galvenais inženieris – ingénieur en chef). Ainsi, ils peuvent être utilisés comme synonymes partiels.

IV. Quelques difficultés d'ordre grammatical

À côté des difficultés lexicales, il existe d'autres entraves qui méritent attention car le traducteur doit être en même temps érudit, terminologue et linguiste. Ces difficultés sont doublées si le traducteur traduit vers une autre langue que sa langue maternelle. Lors de la traduction, les nuances tant administratives que linguistiques des langages respectifs se révèlent.

En letton, la question du genre de certaines fonctions, comme "chef" ou "juge", ne se pose pas puisque toutes les fonctions s'utilisent également au masculin et féminin. En France, les pratiques sont inégales selon les administrations mais les grands corps et les plus hautes juridictions ont tendance à s'opposer à une féminisation des titres, grades et fonctions, qui présente pour ceux-ci un changement linguistique difficile. En réalité, les fonctions ont un caractère abstrait, général et impersonnel, pour cette raison la dénomination de la fonction ne se conforme pas au sexe de l'individu qui la représente à un moment donné.¹⁰

Un autre problème qui cause une certaine confusion concerne un groupe de mots:

Direktora vietnieks	– directeur adjoint	Ou adjoint au directeur
Direktores vietnieks	– directeur adjoint	Ou adjoint à la directrice
Direktora vietniece	– directrice adjointe	Ou adjointe au directeur
Direktores vietniece	– directrice adjointe	Ou adjointe à la directrice

Dans ces exemples, en letton la distinction du genre est clairement marquée, mais en français il existe deux façons de traduire: la première, sans préposition, qui ne donne que deux formes pour quatre dénominations lettonnes, et la deuxième, avec préposition, qui correspond aux 4 appellations lettonnes. Cependant, il n'est pas évident, si les deux formes françaises ne diffèrent pas dans leur sens.

Pourtant, l'exploration des sources différentes ne donne pas une confirmation sûre que ces variantes sont synonymes, et ne prouve pas non plus qu'il existe entre celles-ci une divergence de sens due, par exemple, aux niveaux de responsabilités différents. Sinon, l'existence des deux variantes facilite la tâche du traducteur quand il faut éviter des traductions maladroites comme, par exemple, "gérante adjointe", remplacée par "adjointe au gérant". Il est intéressant de noter que, pour relier un "adjoint" à son supérieur, la préposition "à" est préférée au "de" qui est utilisée pour marquer la relation entre un "assistant" et son supérieur. Quant aux rapports entre les fonctions et les institutions, ceux-ci peuvent être marqués par les prépositions "à" et "pour", par exemple, "secrétaire d'État aux affaires étrangères", "conseillère du président pour les affaires économiques".

Les exemples précédents démontrent que le français est une langue analytique, ce qui signifie que les rapports entre les mots d'un groupe sont déterminés par les prépositions. Ces mots-outils, présents dans presque toutes les dénominations, qu'il s'agisse des dénominations des institutions ou des fonctions, servent à introduire un complément lié au mot précédent par un rapport attributif. Tel est le rôle de la préposition "de". Bien que son emploi soit déterminé par des règles grammaticales strictes, cette préposition cause le plus de problèmes. Pour en mentionner quelques exemples:

- Les formes alternatives pour le "Centre de la protection des droits du consommateur" étaient "Centre de protection des droits des consommateurs" et "Centre de la protection des droits de consommateurs".

- "Latvijas investīciju un attīstības aģentūra" traduite sur le modèle du "Ministère de l'Éducation et des sciences" aurait donnée "Agence des investissements et du développement de Lettonie", cependant les francophones l'ont corrigée par "Agence d'investissement et de développement de Lettonie".

Il est évident que certaines de ces variantes sont erronées. Cependant, le fait de les retrouver sur des sites internet dont la fiabilité ne devrait pas être mise en doute, peut dérouter tout traducteur qui doit traduire de sa langue maternelle vers une langue cible qu'il croit bien maîtriser. D'où il suit que le traducteur doit non seulement enrichir ses connaissances dans des domaines différents, mais aussi veiller constamment à l'amélioration de ses compétences linguistiques.

V. Solutions possibles – où et comment chercher les traductions ?

À partir du moment où l'on compare deux langues, se pose la question de la possibilité de traduction de l'une dans l'autre et réciproquement. Comment traduire et où chercher des traductions fiables? Ces deux questions se lient en une seule. Les difficultés auxquelles chaque traducteur se heurte dans son travail sont multiples et d'ordre différent et leur analyse provoque souvent l'effet d'une boule de neige, quand un détail problématique entraîne d'autres questions et problèmes. La recherche d'une solution au problème de la traduction parfois amène à plusieurs réponses, ce qui, d'un côté, cause une confusion supplémentaire, mais d'un autre, laisse au traducteur le choix entre deux alternatives offertes dans la langue cible. Dans le choix d'une traduction, deux principes sont essentiels:

- les traductions proposées doivent expliquer en français les fonctions des institutions lettonnes respectives;

- les traductions doivent se rapprocher le plus possible des dénominations des institutions correspondantes en français pour que l'utilisateur francophone puisse reconnaître leurs fonctions.

Le principe de rappel semble l'emporter sur celui de l'explicativité qui est possible seulement en s'orientant correctement dans le système de la fonction publique. Cependant, il faut toujours tenir compte du risque d'une traduction littérale qui serait incompréhensible aux Français.

Lors de la traduction, la question sur les sources d'information et leur crédibilité apparaît naturellement: où trouver les informations nécessaires à la traduction pour qu'elle soit la plus précise possible? Plusieurs voies de recherche de traductions pertinentes pour les dénominations, tant pour leur exactitude que pour leur efficacité ont été décélées lors de la recherche.

1) La première source de référence pour le traducteur semble être les dictionnaires bilingues où quelques indices valables peuvent être trouvés. Mais ils ont également leurs limites, en particulier en ce qui concerne les combinaisons de mots, caractéristiques aussi bien des dénominations des institutions que de leurs unités structurales. Le plus souvent, ces désignations sont trop spécifiques pour être signalées dans les dictionnaires unilingues généraux. D'ailleurs, il existe très peu de dictionnaires letton-français disponibles correspondant entièrement aux besoins des traducteurs.¹¹ Il est évident que ces ouvrages ne peuvent pas satisfaire le traducteur de textes spécifiques, car ils sont petits et destinés à un usage général. Le manque d'ouvrages lexicographiques accroît le risque de traductions littérales et de mauvaises interprétations.

Récemment, un glossaire de la terminologie de l'Union européenne a été édité par le Centre de traduction et de terminologie, contenant les termes en trois langues – letton, anglais et français. Cependant il n'a pas pu servir d'appui décisif à la présente recherche, car les termes présentés proviennent d'actes législatifs de l'UE et concernent surtout l'acquis communautaire.

2) Le manque d'ouvrages lexicographiques letton-français amène au besoin de traduire en passant par une autre langue, qui, dans ce cas concret, est l'anglais. Au cours de ma recherche de solutions, le passage par l'anglais s'est avéré une possibilité utile. Mon travail visait à savoir si le matériel de départ était suffisamment correct pour être bien traduit. Notamment, pour les versions anglaises concernant les appellations, il s'est avéré qu'il existait déjà des imprécisions dans les dénominations proposées par les institutions elles-mêmes. Par exemple, l'organigramme du Ministère de l'Éducation et des Sciences présente deux variantes de "vecākais referents", notamment, "senior officer" et "senior official", ce qui en outre ne correspond pas à la variante la plus souvent citée par les apprenants – "(senior) desk officer".

3) Il est intéressant de se poser la question de savoir si l'internet peut devenir un des outils de référence essentiels des traducteurs qui y feraient leurs recherches terminologiques, devenant ainsi de vrais "traducteurs-internautes". L'avantage de l'internet est de constituer une source d'information gigantesque, mais son problème sérieux est que, contrairement à d'autres sources, l'information n'y est pas toujours structurée de façon nette. Les possibilités de la navigation sur l'internet ne dispensent pas le traducteur de prendre le temps de réfléchir sur le sens de l'unité de la recherche, sur les choix à faire pendant le tri des données et sur les comparaisons et vérifications d'information nécessaires.

Les essais de recours aux outils linguistiques proposés sur l'internet ne se sont pas avérés très profitables. A part la base terminologique "Eurodicautom" et la base terminologique du Conseil international de la langue française qui fournissent les définitions des termes recherchés et quelquefois aussi les contextes dans lesquels ces

termes se rencontrent, à part aussi le “Dictionnaire Internet WordReference”, les autres sites de traduction automatique, tels que <http://www.google.fr> et <http://trans.voila.fr>/voila ne se sont pas montrés fiables. Par exemple, la traduction proposée par ceux-ci pour “Security police” (Drošības policija) était “Police de sécurité”, ce qui ne correspond pas à la dénomination de l’institution française, ayant les mêmes fonctions que “Drošības policija”, autrement dit, les logiciels ont fait une traduction littérale. L’appellation de l’institution française “Direction de la surveillance du territoire”, fait très peu d’allusions à l’institution lettone, donc, il est évident qu’il faut trouver une sorte de compromis entre les appellations des deux langues.

Par contre, l’internet a été une source précieuse dans la recherche d’informations sur la fonction publique, principalement pour la recherche des éléments des structures des institutions et en vérifiant la correction des traductions proposées. Par exemple, un bon nombre de dénominations des institutions lettonnes en français a été trouvé sur le site <http://www.am.gov.lv/en/latvia/4736>, qui appartient au Ministère des Affaires étrangères de Lettonie. Pour cette raison, il ne faut pas douter de la fiabilité de ces traductions, pourtant, l’auteur de ces traductions n’avait mentionné nulle part. En effet, en cherchant les équivalents des appellations des institutions sur l’internet, il est important de faire attention aux indices de fiabilité des résultats : date de la création du site, dernière date de mise à jour, propriétaire du copyright et existence ou non-existence des coordonnées du responsable de la conception et de la gestion du site.

Pour traduire les dénominations des structures, il faut bien connaître leur situation exacte au sein de l’institution. Des organigrammes détaillés des institutions peuvent servir d’appui précieux, mais tous les ministères ne présentent pas leurs structures de même façon. Certains produisent leur structure d’une façon détaillée incluant aussi les dénominations des fonctions des agents à l’aide de tableaux personnalisés avec la photo des responsables principaux (par exemple, le Ministère de l’Agriculture, de l’Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité), tandis que d’autres se limitent à un organigramme schématique général n’affichant que les services et les départements principaux (par exemple, Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille). La situation sur les sites des ministères lettons est de même nature : certains organigrammes sont généraux, d’autres plus élaborés. La comparaison a démontré que les institutions qui, d’après leurs dénominations, devraient avoir des structures analogues diffèrent considérablement en réalité : par exemple les Ministères des Affaires étrangères de Lettonie et de France. De plus, pour s’orienter aux différents niveaux de la structure arborescente des institutions, des connaissances approfondies sur les compétences et les responsabilités de chaque organisme sont indispensables.

Différents sites (par exemple, les sites des ministères français ou <http://www.service-public.fr>, peuvent servir de source d’inspiration pour la traduction des dénominations de la fonction publique. Mais, pour établir des correspondances sur cette base, il faut examiner l’appellation en partant de plusieurs critères.

4) Au premier coup d’œil, la source d’information la plus fiable semble être les institutions elles-mêmes, cependant, dû au grand nombre d’inscrits aux cours, il n’est pas possible d’interroger chacune d’elles pour obtenir toutes les informations nécessaires. De plus, il semble qu’il n’existe pas de banque de données centralisée ou d’autorité publique proposant des schémas universels pour l’organisation des différentes institutions de la fonction publique.

Pour arriver à un résultat de qualité, il faudrait faire appel à quelques personnes du métier, par exemple, aux fonctionnaires des ministères lettons et français. L’interrogation des agents de la fonction publique eux-mêmes sur leurs institutions et leurs responsabilités peut servir de clé à un certain nombre de difficultés. En partant en mission dans les pays francophones, ils peuvent se renseigner auprès de leurs collègues francophones avec qui ils sont en relation, à propos de l’appellation de leur institution et de leur fonction. Tant

qu'ils ne sont pas capables de communiquer librement en français, sans recours à l'anglais, cette recherche de l'appellation correspondante peut se baser sur le principe "Dites-moi ce que vous faites et je vais vous dire qui vous êtes". Ainsi, au début, quand toutes les traductions des dénominations ne sont pas accessibles intellectuellement (parce qu'il n'est pas possible de connaître immédiatement la traduction de toutes les appellations si les détails des fonctions restent ignorés) ou matériellement (parce qu'il n'existe pas de traduction dans le dictionnaire bilingue, ou qu'il n'est pas possible d'en vérifier l'exactitude), au lieu de donner à leur fonction une traduction infidèle, artificiellement créée, juste parce qu'"il faut la donner", il serait préférable de proposer une périphrase de type "je suis responsable de...", par laquelle ils sont capables de transmettre leurs compétences d'une façon claire.

Pour qu'un agent letton puisse trouver son homologue français et ainsi sa propre dénomination exacte en langue étrangère, il doit connaître l'aptitude de cet agent à agir dans un certain domaine, autrement dit, son niveau de compétence.¹² Pour obtenir des apprenants les données de ce type, par exemple, de savoir ce que leur fonction signifie exactement, il faudrait d'abord avoir sa description détaillée en letton. En fait, il s'agit de mettre à contribution les fonctionnaires eux-mêmes. Comme ils poursuivent leur apprentissage pendant trois ou quatre ans, au bout d'un certain temps, en se rendant dans des pays francophones, en correspondant et en étant en contact avec des agents de l'institution étrangère correspondant le plus exactement possible à la leur, ils seront à même de préciser les appellations de leurs fonctions.

De ce point de vue, la présente recherche peut être considérée comme un premier stade du maniement de la matière première que sont les dénominations recueillies, qui par la suite pourront recevoir un traitement complexe. Les traductions proposées dans la plupart des cas ne sont que des variantes qui doivent être vérifiées, en faisant appel aux gens directement impliqués dans la fonction, des spécialistes du domaine administratif capables d'évaluer la qualité des équivalents trouvés, à savoir si la variante d'une traduction est pertinente ou rejetable, ainsi que de remédier aux lacunes.

Conclusion

Il faut noter que le travail de traduction est beaucoup plus compliqué par le fait que la langue cible n'est pas la langue maternelle. Même quand on possède déjà de très bonnes connaissances dans une langue étrangère, il est difficile de "faire comme un natif". Une équipe idéale pour faire la traduction des appellations est constituée par un Letton et un francophone travaillant dans le domaine de la fonction publique, les deux ayant une formation linguistique.

La recherche a démontré qu'une méthode comparative ne suffit pas pour rapprocher les dénominations qui se ressemblent dans deux langues. Premièrement, il n'est pas facile de les trouver, si l'on ne dispose pas de toutes les informations nécessaires pour comprendre chaque situation dans la hiérarchie de l'institution, puisque les structures des ministères constituant des réseaux complexes. Deuxièmement, les ressemblances linguistiques ne peuvent pas servir de critères, puisque c'est le sens de la dénomination qui importe. Notamment, pour traduire les responsabilités d'un fonctionnaire ou d'un agent de la fonction publique lettonne, il ne suffit pas de connaître seulement sa dénomination ou le département dans lequel il travaille. Il est important de trouver un homologue en France non par son appellation mais par le niveau hiérarchique auquel il se trouve et par ses compétences.

La liste des dénominations examinées peut être complétée, en développant la base de données et en ajoutant d'autres institutions, leurs organismes et de nouvelles fonctions, selon l'arrivée de nouveaux apprenants venant d'autres ministères et institutions. Grâce aux possibilités du tableur Excel en matière de filtrage des données, les traductions du français vers le letton sont également accessibles, à condition d'être élaborées et révisées

de façon approfondie. L'atout supplémentaire de la base de données est qu'elle soit très flexible et se conforme facilement aux changements pour parvenir à aider le traducteur dans son travail.

La traduction du letton vers le français des dénominations de la fonction publique est une nouvelle expérience dont le thème sérieux impose des contraintes lexicales et grammaticales. Comme il manque d'objet de référence, par exemple, un recueil des dénominations de la fonctions publique français-anglais ou letton-anglais, l'enjeu du présent travail a été de trouver des équivalents pour les appellations qui ne sont pas fixées dans les dictionnaires letton-français.

L'expérience obtenue lors de cette recherche est non seulement d'ordre terminologique mais aussi cognitif: elle a prouvé que le traducteur doit non seulement enrichir ses connaissances dans des domaines différents, mais aussi qu'il doit veiller constamment à l'amélioration de ses compétences linguistiques.

Bibliographie

- Davesne, C. 2001. *Centralisation des données terminologiques ou individualisation des recherches terminologiques grâce à l'internet?*, Terminologie et Traduction, 1.2001, Communautés européennes.
- Kessler, M.-Ch. 1994. *Les grands corps de l'Etat*, série "Que sais-je?", Presses Universitaires de France, Paris.
- Lederer, M. 1994. *La traduction aujourd'hui*, Hachette F.L.E., Paris.
- Lejasiasaka, I. 2001. *Development and Use of Uniform Latvian Terminology at the Translation and Terminology Centre*, Terminologie et Traduction, 2. 2001, Communautés européennes.
- Mejri, S. 2003. «*La traduction linguistique: problème terminologique ou construction conceptuelle?*» dans Traduire la langue, traduire la culture, Collection „Lettres du Sud”, Maisonneuve et Larose.
- Pelage, J. 2002. *Le comparatisme dynamique en traduction juridique*, Terminologie et Traduction, 1. 2002., Communautés européennes.
- The EU Institutions' Register / Répertoire des institutions européennes. 2000. 4ème édition révisée – Publié en Juin 2000, Euroconfidentiel S.A., Genvall, Belgique.
- Zauberga, I., 2004. *Theoretical tools for professional translators*, Sastatāmās valodniecības un tulkošanas nodaļa, Rīga.

Ouvrages lexicographiques

- Angļu-franču-latviešu Eiropas Savienības terminu vārdnīca, *Tulkošanas un terminoloģijas centrs*. 2004.
- Conseil de l'Europe. 1995. *Lexique Anglais-Français (principalement juridique)*, Bureau de la terminologie, Service de l'édition et de la documentation, Strasbourg.
- Cornu, G. 1992. *Vocabulaire juridique*, 3ème éd., éd. „Presses Universitaires de France”.
- *Franču-latviešu vārdnīca*. 2002. Hachette Livre, 1994 / Apgāds Zvaigzne ABC.
- *Grand dictionnaire Français-Anglais / Anglais-Français*. 1994. Larousse, Paris.
- Kalniņa, Dz. (dir.) 2002. *Latviešu-angļu vārdnīca*, izd. “Avots”, Rīga.
- Niseloviča I. (réd.) 1970. *Latviešu-franču vārdnīca, redakcijā, Izdevniecība „Liesma”*, Rīga.
- Moreau, J.L. et Guédon, J.F. 1990. *Lexique de la fonction publique*, DALLOZ, Paris.
- Rey-Debove, J. et Rey, A. (dir.) 1993. *Le nouveau Petit Robert*, éd. “Dictionnaires Le Robert”, Paris.

Sitographie

- <http://dictionnaire.tv5.org/> - Dictionnaire multifonctions TV5
- <http://europa.eu.int/eurodicautom/Controller> - European Terminology Database
- <http://www.cilf.org/inde> - Base terminologique du Conseil international de la langue française
- <http://www.letonika.lv/dictionary/Default.aspx> - Tildes datorvārdnīca
- <http://www.service-public.fr> – Le portail de l’administration française
- <http://www.termium.gc.ca> – Bureau de traduction, Canada
- <http://www.wordreference.com/> - Online French, Italian and Spanish Dictionary
- Sites officiels de différents ministères lettons et français

Notes

¹ Ce plan est présenté sur le site http://apf.pcf.be/root/apf/plan_pluriannuel_francais.htm

² La définition de la traduction proposée par Edmond Cary, semble la plus complète: “La traduction est une opération qui cherche à établir des équivalences entre deux textes exprimés en des langues différentes, ces équivalences étant toujours et nécessairement fonction de la nature des deux textes, de leur destination, des rapports existant entre la culture des deux peuples, leur climat moral, intellectuel, affectif, fonction de toutes les contingences propres à l’époque et au lieu de départ et d’arrivée.” (Lederer, 1994 : 11).

³ <http://www.termium.gc.ca>

⁴ Selon S. Mejri, cela ne signifie pas traduire le terme d’une langue dans une autre, en le basant sur les désignations qui semblent équivalentes, mais en réunissant les désignations auxquelles les utilisateurs d’une langue renvoient le concept, et en proposant, si nécessaire, des alternatives dans le cas où les désignations de la langue d’arrivée ne seraient pas satisfaisantes (2003 : 183).

⁵ <http://www.termium.gc.ca>

⁶ Il cite à ce propos l’ouvrage de J-P. Vinay et J. Darbelnet “La stylistique comparée du français et de l’anglais” qui considèrent que “[...] la traduction est indissociable de la stylistique comparée, puisque toute comparaison doit se baser sur des données équivalentes. Mais la reconnaissance de ces équivalences est un problème de traduction en premier chef” (Pelage, 2002 : 73).

⁷ La traduction est une activité où la ligne entre échec et seuil de réussite n’est pas nettement tracée. En généralisant, une traduction est réussie si elle ne comporte ni erreur de langue ni erreur de méthode. M. Lederer distingue deux méthodes de traduction qu’il convient d’examiner plus en détail:

1) la traduction interprétative, ou la traduction par équivalences, qui sont le résultat à la fois d’une méthode raisonnée qui consiste à s’efforcer de voir et de ressentir, et une méthode d’intuition qui permet d’exprimer ce qu’on a vu et ressenti. Le respect du style, la conformité au genre et à l’effet esthétique du texte écrit, la transmission fidèle de l’information donnée par l’original – ce sont des critères qui aident à déterminer si une traduction est équivalente à l’original, autrement dit, si elle est bonne.

2) la traduction linguistique ou la traduction par correspondances, qui s’efforce de conserver des signifiés (le sens) en changeant de signifiants (la forme); les correspondances s’établissent entre des éléments linguistiques (mots, syntagmes, formes syntaxiques) et répondent aux besoins ponctuels. La mise en correspondance de deux langues constitue le premier niveau de la traduction. Certains mots, soit choisis délibérément, soit une liste de mots, soit des termes techniques gardent dans un texte leur identité, leur signification invariable. S’ils possèdent des homologues dans les autres langues, ils sont traduits par correspondances, autrement dit, c’est la signification de ces mots qui est traduite plutôt que le référent auquel ils renvoient (Lederer, 1994 : 77).

⁸ Pour voir la différence entre ces deux termes, il faut étudier leurs définitions:

- Fonctionnaire (“ierēdnis”): personne nommée à un emploi permanent à temps complet et titularisée dans un grade de la hiérarchie des administrations de l’État, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics. Le fonctionnaire relève du statut général, dispositif de nature législative qui définit ses droits et obligations, organise ses modes de recrutement et d’avancement, et précise les différentes positions et garanties, qui s’attachent à la condition de fonctionnaire.

- Agent (“valsts iestādes darbinieks”): personne exerçant une activité permanente ou occasionnelle, au service d’une administration de l’État, d’une collectivité territoriale ou d’un établissement public, non soumis au statut général des fonctionnaires. On range habituellement dans cette catégorie les contractuels, auxiliaires, suppléants, vacataires et, d’une manière générale, les personnes non titulaires (Moreau et Guédon, 1990 : 56, 1990 : 6).

⁹ Les dictionnaires utilisés ici sont: “Latviešu-angļu vārdnīca”, 2002; “Latviešu-franču vārdnīca”, 1970; “Franču-latviešu vārdnīca”, 2002.

¹⁰ <http://www.culture.gouv.fr/culture/dgLf/coeter/feminisation/sommaire.html>

¹¹ Voici les dictionnaires letton-français qui étaient accessibles au moment de la recherche :

- “Latviešu-franču vārdnīca”, I. Niseloviča red., Izdevniecība “Liesma”, Rīga, 1970 (environ 26 000 mots);
- Luīze Šternberga, “Latviešu-franču vārdnīca”, “Avots”, Rīga, 1998 (environ 20 000 mots);
- “Latviešu-franču vārdnīca”, “Avots”, Rīga, 2002 (environ 10 000 mots);
- Anna Filipova, “Latviešu-franču mācību vārdnīca”, “Avots”, Rīga, 2002 (environ 3000 mots).

¹² Ainsi, il faut tenir compte des critères déterminateurs de compétence:

1. les considérations de matière (ratione materiae),
2. les considérations de lieu (ratione loci),
3. les considérations de personne (ratione personae).

Une fois ces critères sont précisés, il est plus facile de se situer par rapport au schéma structural d’une institution et de trouver des correspondances dans les dénominations (Cornu, 1992).